

COPIE



ARRIVEE LE

- 7 NOV. 2012

3

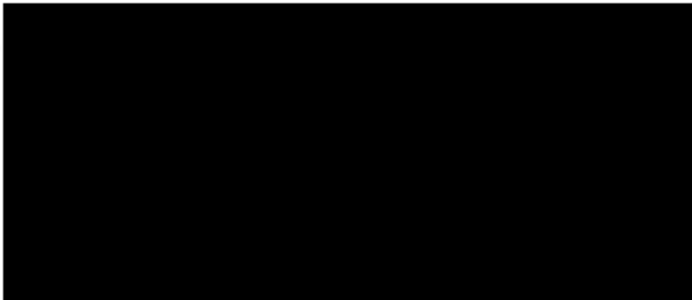
DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES VOSGES

DIVISION DOMAINE

25, rue Antoine Hurault
88026 EPINAL CEDEX

MAIRIE DE SAULXURES SUR MOSELOTTE
Epinal, le 5 novembre 2012



Madame le Maire
Commune de SAULXURES-SUR-MOSELOTTE
309, avenue Jules Ferry
88290 SAULXURES-SUR-MOSELOTTE

Madame le Maire,

Par lettres du 2 octobre et 25 octobre 2012 visées en référence, vous avez demandé mon avis sur la valeur vénale de l'ensemble immobilier ci-après désigné :

Commune de : **SAULXURES-SUR-MOSELOTTE**

Désignation cadastrale :

Section AZ n° 176 – 1 ha 03 a 52 ca – la Médelle (Propriétaire : SAUCOPAR)

Section AZ n° 147 – 1 ha 30 a 93 ca – la Médelle (Propriétaire : INCOPAR)

Nature du bien :

Site anciennement à usage industriel (tissage et filature) et actuellement inoccupé.

Les parcelles sont classées en zone UE du POS en vigueur. La partie non bâtie de la parcelle cadastrée section AZ n° 147 est en zone rouge du PPRI, une bande le long du bâtiment étant en zone bleue.

Détermination de la valeur vénale :

Compte tenu des données les plus récentes du marché immobilier local, des caractéristiques visibles de l'immeuble, et des éléments d'appréciation dont dispose le service, la valeur vénale maximale ressort à : **600.000 €**.

Observations :

L'immeuble cadastré section AZ n° 175 pour une contenance de 02 a 00 ca abrite une turbine hydroélectrique au cœur même de la partie bâtie de l'ensemble immobilier. Dans la mesure où la turbine resterait propriété des vendeurs, il y aurait lieu d'établir des servitudes dont la nature et l'impact sur l'ensemble du site ne sont pas encore déterminés.

Les diagnostics obligatoires en cas de vente et les certificats de conformité n'ont pas été réalisés ou communiqués à l'évaluateur. La présence ou non de matériaux polluants n'est pas connue du service. La valeur vénale est donc déterminée sous réserve de ces données.